

ACCES DECHETERIES
A PARTIR DU 1 JUIN 2018
JE BADGE

Madame, Monsieur,

A partir du 1^{er} juin 2018, les usagers se rendant dans les déchèteries du Grand Avignon doivent être munis de leur carte d'accès, délivrée par le Grand Avignon. Ce système d'identification est strictement personnel (1 carte par foyer).

Le badge doit permettre d'identifier rapidement chaque usager se présentant à l'entrée d'une déchèterie et de mesurer l'utilisation qu'il en fait au quotidien afin d'optimiser le service et de maîtriser les coûts de fonctionnement.

Pour obtenir votre carte qui vous sera envoyée par courrier, merci de :

- Nous retourner l'imprimé ci-joint dûment rempli et signé
- Et y joindre **impérativement** :
 - La copie de votre dernière taxe d'habitation ou à défaut un justificatif de moins de 3 mois
 - Pièce d'identité du demandeur (titulaire)

Vous pouvez envoyer les documents :

- Par courrier : Grand Avignon – Sce Environnement Déchets - 320 chemin des Ménajariès – Agroparc – BP1259 – 84911 Avignon cedex 9
- Par email : decheteries@grandavignon.fr
- Par fax : 04 32 70 17 20

Responsabilités de l'utilisateur :

Tout changement doit être signalé au Grand Avignon dans les meilleurs délais. Ainsi :

- **En cas de changement de domiciliation dans le périmètre du Grand Avignon**, il convient de transmettre les nouvelles coordonnées au Grand Avignon afin de mettre à jour la base de données,
- **En cas de déménagement hors du territoire du Grand Avignon**, il convient de restituer sa carte d'accès.
- **En cas de perte, de vol ou de détérioration de la carte**, il convient de prévenir rapidement le Grand Avignon pour désactiver la carte égarée ou détériorée. **L'édition d'une nouvelle carte sera facturée 10€ à l'utilisateur (cf. délibération).**

Le badge est délivré pour une durée illimitée. Cependant le Grand Avignon se réserve le droit de suspendre la validité de la carte en cas de :

- Non-respect du règlement par l'utilisateur
- Non utilisation de la carte durant une période de 1 an. L'utilisateur aura, au préalable, reçu un courrier l'interrogeant sur l'utilité de sa carte. En cas de non réponse sous un délai de deux mois, la carte sera automatiquement désactivée.
- Prêt de sa carte à un professionnel.

Chaque usager peut accéder aux déchèteries à l'aide de sa carte « particulier » mais ne peut, en aucun cas, prêter sa carte à un « professionnel » effectuant un chantier à son domicile.

Le règlement intérieur concernant l'accès aux déchèteries est affiché dans chaque déchèterie et est consultable sur le site internet de la collectivité : www.grandavignon.fr. Toute modification sera portée à la connaissance des usagers par les mêmes voies.

Pour les particuliers, l'accès aux déchèteries demeure gratuit puisque ce service est déjà financé dans le cadre de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM).

Pour éviter la saturation des bennes entraînant le blocage des usagers à l'entrée des déchèteries, la quantité est limitée à 2 m³/jour (cf. règlement d'accès aux déchèteries du Grand Avignon).

Respect des agents et des lieux :

Pour un maximum d'efficacité, il est recommandé de :

1. Trier avant de se rendre à la déchèterie afin d'optimiser son temps de déchargement,
2. Préparer sa carte pour la présenter au gardien sans quoi l'accès aux quais de déchargement sera refusé,
3. Stationner correctement son véhicule pour éviter de bloquer le passage dans l'enceinte de la déchèterie,
4. Décharger les déchets en respectant les consignes de sécurité (voir règlement)
5. Respecter la propreté du site en ramassant les éventuels déchets tombés à côté des bennes lors du déchargement.

Le gardien est présent sur le site pour vous conseiller et vous orienter. Il est formé et connaît les contraintes de valorisation pour chaque benne de matériau. En respectant ces prescriptions, vous permettez aux déchets triés d'être traités dans le respect de l'environnement.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Le Service Environnement Déchets

**Formulaire de demande de carte d'accès
Pour les déchèteries du Grand Avignon
PARTICULIER**

IDENTITE

Titulaire de la carte (cochez la mention voulue) : M MME

NOM (en majuscules) :

PRENOMS (en majuscules) :

Co-titulaire de la carte (cochez la mention voulue) : M MME

NOM (en majuscules) :

PRENOMS (en majuscules) :

DOMICILE

N° de la voie : (Bis, Ter...) : Bât. : Entrée : Niveau : Porte :

Adresse :

CP : VILLE :

Téléphone (Fixe/Portable) : E-mail :

Conformément à la loi « informatique et libertés », vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant. Vous pouvez accéder aux informations vous concernant en vous adressant à la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon 320 chemin des Meinajariès BP 1259 Agroparc 84911 Avignon cedex 9 ».

Seules les personnes habilitées (Service Environnement Déchets du Grand Avignon) auront accès à vos données personnelles.

Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

« Je certifie l'exactitude des renseignements fournis, ainsi que la validité des pièces produites à l'appui de la demande d'une carte d'accès aux déchèteries du Grand Avignon ».

« Je m'engage à respecter le règlement des déchèteries du Grand Avignon, qui m'a été remis lors du retrait de la carte et à restituer la carte en cas de changement de domicile hors du territoire ».

Fait à Le :

Signature du demandeur, précédée de la mention « lu et approuvé » :

CADRE RESERVE AU GRAND AVIGNON

Taxe habitation

Numéro de la carte délivrée :

Pièce identité